

Communication N° 04 - 2015 au Conseil communal

Séance du 11 mars 2015

Réseau informatique dans les bâtiments Ouverture d'un compte de crédit d'études

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'études d'un montant de

CHF 30'000.00

selon autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

Ces dernières années, des efforts importants ont été entrepris afin d'adapter et harmoniser les systèmes scolaires cantonaux :

- Signature de l'accord inter cantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) le 3 octobre 2008;
- Adoption en votation populaire de la nouvelle loi scolaire sur l'enseignement obligatoire (LEO) le 4 septembre 2011;
- Mise en place progressive du plan d'étude romand (PER) dès l'été 2013.

Les effets de la mise en œuvre de ces décisions se font progressivement ressentir notamment en termes de besoins informatiques. En effet, la volonté d'intégrer l'usage d'internet et les moyens informatiques en complément des supports traditionnels dans toutes les branches et tous les niveaux scolaires implique d'adapter le réseau informatique

filaire et Wifi des établissements scolaires. A cela s'ajoute le fait que les générations d'élèves actuelles sont nées dans l'ère des technologies de l'information et du numérique. Ainsi, à très court terme, l'usage d'équipements mobiles connectés deviendra la norme dans le quotidien des élèves.

Lors du passage à Etacom en 2004, les compétences en matière scolaire ont été redistribuées et nombre d'entre elles ont été reprises par le canton. Seules les infrastructures scolaires telles que les bâtiments scolaires, les équipements des classes, mobilier, matériel, infrastructures techniques, gestion opérationnelle et maintenance des bâtiments sont restées en mains communales. Il est donc de la responsabilité des communes que de mettre en place, développer et maintenir les réseaux informatiques à l'intérieur des bâtiments scolaires.

Il s'agit aujourd'hui d'en mesurer la faisabilité et les coûts de réalisation.

Le syndic

G. Reichen

Sur cette base, un préavis sera présenté au Conseil communal afin de répondre à ces besoins et régulariser ce crédit d'étude.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Ph. Steiner

Le secrétaire